

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent celles qui auraient été précédemment communiquées. Elles sont susceptibles de faire l'objet de modifications ultérieures.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Nos tarifs, catalogues et autres documents publicitaires ou promotionnels ne constituent pas une offre de prix. Nous nous réservons le droit de retirer sans préavis un produit de notre catalogue ou d'en modifier les caractéristiques pour des raisons liées à l'évolution technique ou la modification de nos conditions de production et d'approvisionnement.

Tous les renseignements et informations se rapportant aux produits sont donnés à titre indicatif seulement. Les notices, plans, croquis et autres renseignements sont communiqués pour informer de la technique d'utilisation des produits, mais ne sauraient être réputés concourir à leur mise en œuvre et n'engagent pas notre responsabilité.

Les visuels utilisés pour la présentation des produits, sur les catalogues, sites internet et prospectus de la société et de ses partenaires, ne sont pas contractuels. La restitution des couleurs étant dépendantes des qualités d'impression ou d'écran informatique, il convient de commander sur la base des échantillons de produits.

## TARIFS

Nos prix sont toujours indiqués hors taxe. Ils doivent être majorés de la TVA et de toutes les taxes fiscales et parafiscales en vigueur au moment de la facturation.

Les prix indiqués dans nos offres peuvent être soumis à des conditions ou à une durée limitée.

Des frais de facturation pour l'établissement de facture sont susceptibles d'être décomptés.

## COMMANDE

Toute offre faite par nos collaborateurs ainsi que toute commande passée à la société id|acoustique ne constitue un engagement de notre part qu'après confirmation écrite.

Toute commande implique par le client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, dont il reconnaît avoir eu connaissance.

Les conditions d'achat du client, même si elles figurent sur ses bons de commande, sont considérées comme non applicables sauf en cas de réserve effectuée obligatoirement par lettre recommandée adressée à notre siège social et accord écrit sur ces réserves signé du représentant légal de la société id|acoustique.

## LIVRAISON

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et sans engagement de notre part, même lorsqu'ils figurent sur notre confirmation de commande.

Nos produits sont toujours vendus «départ atelier» de telle sorte que lorsque la société id|acoustique organise le transport, elle le fait

pour le compte du client. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client, sauf convention contraire écrite entre les parties.

Notre société ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à un retard de livraison. En aucun cas, un retard dans les délais indiqués ne donne droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer à notre société des dommages & intérêts.

## INSTALLATION

Sauf dispositions spéciales reprises dans le devis ou l'accusé de réception de commande, la société id|acoustique doit pouvoir effectuer les travaux d'installation pendant les heures et jours ouvrés (de 8 heures à 19 heures, du lundi au vendredi). A défaut, ces derniers pourront donner lieu à une facturation complémentaire et pourront entraîner un report des délais d'exécution.

Le client assurera aux poseurs le libre accès et sans danger aux installations ainsi que l'usage gratuit des consommables et facilités disponibles dans l'installation dont l'eau, l'éclairage, l'électricité... Sauf indication contraire, le client assumera l'évacuation des déchets.

Les frais inhérents à des circonstances particulières, telles que modifications du site du client, non-conformité aux plans initiaux, ou conditions contraignantes d'accès au site seront facturés en supplément.

Si l'état du site ne permet pas la réalisation complète de la ou des prestation(s), les travaux de finition correspondants resteront à la charge du client et tout nouveau déplacement sera facturé en supplément. De même, toute utilisation ou mise en service complète ou partielle des matériels en vaudra réception. En cas de réception contradictoire, celle-ci s'effectue à la demande du client avant la réalisation des travaux. Elle est constatée par un procès-verbal signé des parties.

Notre société se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants pour la réalisation de tout ou partie des chantiers qui lui sont confiés.

Les installations réalisées par la société id|acoustique sont couvertes par une garantie en Responsabilité Civile, souscrite auprès de la société QBE sous le numéro 031 0006152.

## RÉCLAMATIONS

Les fabrications sur mesure ne pourront faire l'objet d'aucune rétractation de la part du client, y compris pour les ventes à distance.

Toute réclamation relative à la qualité ou à la quantité des produits reçus ne pourra être prise en considération, ni acceptées, au delà de 7 jours après la date de facturation.

Un litige concernant un produit ne peut en aucun cas justifier le défaut de paiement des produits livrés au client.

## RÈGLEMENT

Conformément à la loi du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie, dite loi LME, les délais de règlement ne pourront excéder 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Le non paiement dans les délais entraîne immédiatement le versement par le client, de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, conformément à l'article D441-5 du Code du Commerce.

En outre, en cas de procédure contentieuse il sera perçu une indemnité égale à 10% de la somme impayée au titre de la Clause Pénale, en plus des éventuels préjudices et frais judiciaires.

Selon la loi du 12 Mai 1980, la société id|acoustique se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet de l'acheteur.

## GARANTIE

Passé le délai de réclamation de 7 jours, le client est censé avoir accepté la quantité et la qualité des marchandises livrées. En cas de vice caché, notre garantie est limitée au remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, le client doit aviser sans retard notre société et nous permettre de procéder aux constatations nécessaires.

En aucun cas la responsabilité de la société id|acoustique ne pourra être engagée, seule celle de ses fournisseurs pourra l'être directement, en ce qui concerne les produits de leurs fabrications respectives.

## ÉTUDES ACOUSTIQUES

Les études & devis sont propriétés de la société id|acoustique. Ils ne peuvent être utilisés, communiqués ou reproduits, même partiellement, sans autorisation écrite préalable.

La réalisation d'une étude acoustique nous permet d'offrir un engagement de résultat défini dans les conditions ci-après.

Le résultat acoustique d'une installation, en conformité avec les résultats d'une étude préalable, n'est garanti que lorsque :

- l'ensemble des éléments indiqués dans l'étude ont été mis en œuvre sur le site, et dans les conditions de montage préconisées (dimensions, positions, plénums...)
- les revêtements des plafonds, murs et sols n'ont pas été modifiés par rapport aux mesures préliminaires
- la configuration du mobilier n'a pas été modifiée par rapport aux mesures préliminaires
- les conditions de mesure peuvent être reproduites entre la mesure initiale et la mesure de réception.

La marge d'erreur tolérée pour la comparaison des résultats de la simulation et des mesures in-situ après travaux est de +/- 10% pour les temps de réverbération et +/- 3dB pour les mesures de niveau sonore en dB(A).

Dans le cas où les objectifs préconisés dans l'étude ne seraient pas atteints, et malgré la mise en œuvre de l'ensemble des préconisations de l'étude, la société id|acoustique s'engage à mettre en œuvre à ses frais des produits complémentaires afin d'atteindre les performances attendues.

Le délai de réalisation des mesures acoustiques de réception ne peut en aucun cas être un motif de retard du règlement des sommes facturées.